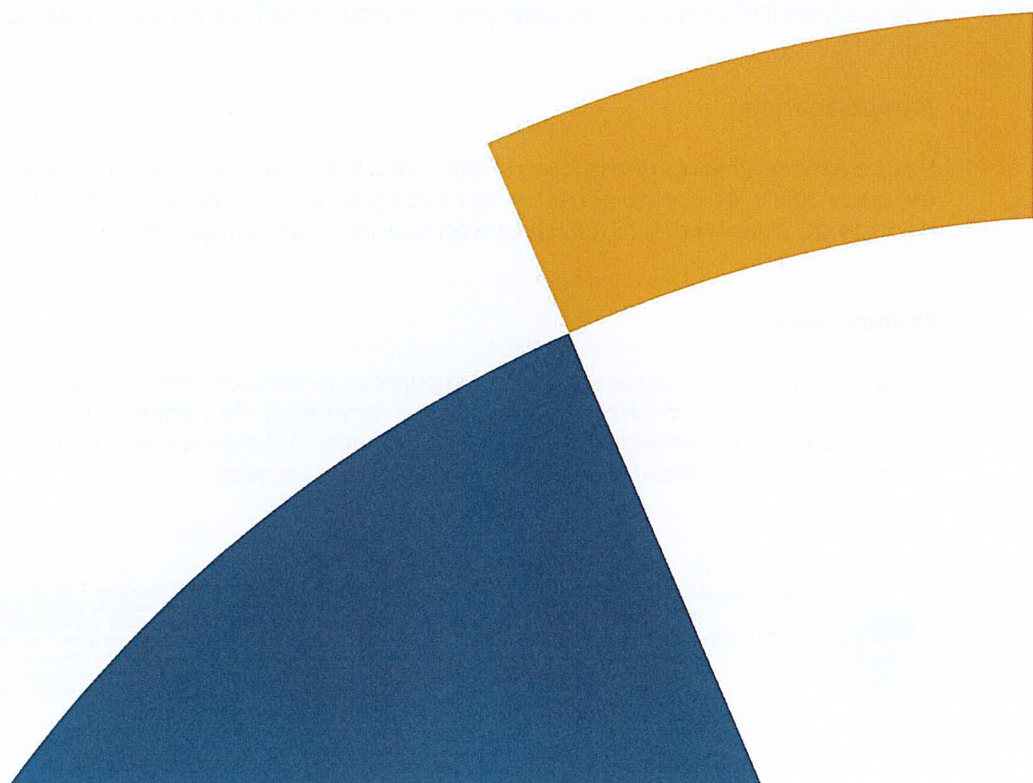


ASSOCIATION DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres

ASSOCIATION DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE

13 Chemin de Savigny

93420 VILLEPINTE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 22 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Patrick Marchand

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	124 194	75 311	48 883	4 344
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 162 809		7 162 809	7 162 809
Constructions	6 412 298	799 530	5 612 769	5 870 928
Installations techniques, matériel et outillage	917 485	851 100	66 385	58 511
Autres immobilisations corporelles	2 034 764	1 593 732	441 032	388 514
Immob. en cours / Avances et acomptes	270 829		270 829	89 037
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	151 551		151 551	138 471
Autres immobilisations financières	8 000		8 000	6 000
Total Actif immobilisé (II)	17 081 930	3 319 673	13 762 257	13 718 615
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	19 923		19 923	19 030
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				51 629
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 067 784	35 500	1 032 284	1 186 836
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	42 896		42 896	97 385
Charges constatées d'avance	36 487		36 487	33 401
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 938 003		2 938 003	3 201 505
Total Actif circulant (III)	4 105 093	35 500	4 069 593	4 589 786
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	21 187 023	3 355 173	17 831 850	18 308 400

Bilan passif

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	148 876	148 876
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables	148 876	148 876
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	-2 329 272	-2 049 566
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	-2 329 272	-2 049 566
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves	3 541 290	3 310 143
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 446 495	2 446 495
Réserves pour projet de l'entité	1 094 795	863 649
Report à nouveau	1 828 811	1 067 344
Excédent ou déficit de l'exercice	645 029	973 270
Situation nette (sous-total)	3 834 734	3 450 067
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 863 130	10 669 827
Provisions réglementées	352 462	352 462
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des fonds propres (I)	14 050 327	14 472 357
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	368 794	134 345
Total des fonds reportés et dédiés (II)	368 794	134 345
Provisions		
Provisions pour risques	51 221	51 221
Provisions pour charges	267 770	27 667
Total des provisions (III)	318 991	78 888
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 402 864	1 471 061
Emprunts et dettes financières diverses		15
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		34 969
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 877	649 270
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 178 916	1 178 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 194	
Autres dettes	88 887	288 658
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	3 093 738	3 622 811
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	17 831 850	18 308 400

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Produits d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	2 138 923		2 102 535		36 388	1,73
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	2 138 923	71,63	2 102 535	71,27	36 388	1,73
Produits de tiers financeurs	7 345 100		7 400 335		-55 235	-0,75
Concours publics et subventions d'expl	7 345 100	245,98	7 400 335	250,84	-55 235	-0,75
Vts des fondateurs ou conso. de la dot.						
Ressources liées à la générosité du pu						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc. et prov.	54 959	1,84	39 968	1,35	14 991	37,51
Produits des cessions d'immobilisations			37 925	1,29	-37 925	-100,00
Utilisation des fonds dédiés	19 938	0,67	20 863	0,71	-925	-4,43
Autres produits	3 464 663	118,02	3 271 028	110,88	193 636	5,92
- Dont complément rémunération TH	3 212 591	107,58	3 163 497	107,23	49 094	1,55
Total des produits d'exploitation (I)	13 023 584	436,12	12 872 654	436,34	150 930	1,17
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	2 815 856	94,28	2 799 165	94,88	16 691	0,60
Aides financières	211	0,01			211	
Impôts, taxes et versements assimilés	321 181	10,75	303 524	10,29	17 658	5,81
Salaires	5 708 090	191,15	5 554 294	188,27	153 796	2,77
Cotisations sociales	2 717 531	91,00	2 539 931	86,09	177 600	6,99
Dotations aux amortissements et aux dép.	447 015	14,97	463 141	15,70	-16 126	-3,48
Sur immob. : dotations aux amort.	445 125	14,91	436 827	14,81	8 299	1,90
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant : dotations aux amort.	1 889	0,06	26 314	0,89	-24 425	-92,82
Dotations aux provisions	7 272	0,24	51 221	1,74	-43 949	-85,80
Reports en fonds dédiés	254 387	8,52	65 000	2,20	189 387	291,37
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	44 997	1,51	54 195	1,84	-9 197	-16,97
Total des charges d'exploitation (II)	12 316 521	412,44	11 830 471	401,01	486 050	4,11
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	707 063	23,68	1 042 183	35,33	-335 120	-32,16
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances c						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments financ						
Produits nets / cessions VMP et instrume						
Total des produits financiers (III)						
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciations e						
Intérêts et charges assimilés	62 035	2,08	68 913	2,34	-6 878	-9,98
Différences négatives de change						

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Valeurs comptables des immo. financières						
Chges nettes / cessions de valeurs mob.						
Total des charges financières (IV)	62 035	2,08	68 913	2,34	-6 878	-9,98
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-62 035	-2,08	-68 913	-2,34	6 878	9,98
3. RESULTAT COURANT avant impôts	645 029	21,60	973 270	32,99	-328 241	-33,73
Total des produits exceptionnels (V)						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	13 023 584	436,12	12 872 654	436,34	150 930	1,17
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 378 555	414,52	11 899 384	403,35	479 172	4,03
EXCEDENT OU DEFICIT	645 029	21,60	973 270	32,99	-328 241	-33,73
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	12 978		211 803			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat	x		
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants	x		
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Contributions volontaires		x	
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public	x		
- Compte de résultat par origine et destination		x	
- Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étra		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 17 831 850 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 645 029 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Encadrés par des équipes qualifiées dans des lieux valorisants, nos résidents et travailleurs développent un projet de vie adapté en fonction des compétences de chacun visant à l'insertion progressive dans les structures ordinaires de travail et de vie sociale. Notre importante équipe de travailleurs sociaux, d'éducateurs techniques ou spécialisés et de personnels paramédicaux accompagne chaque jour plus de 300 travailleurs handicapés pour dispenser une formation aboutie et adaptée garantissant l'épanouissement du travailleur et la satisfaction du client.

Nos activités sont réparties sur 6 établissements :

Accueil :

- la SAS à Villepinte
- le foyer d'hébergement à SEVRAN
- le foyer d'hébergement à Villepinte
- Le dispositif des appartements diffus (SAVS)

Lieux de travail :

- L'ESAT du Blanc-Mesnil
- L'ESAT de Villepinte

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions

- du règlement n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité

Un changement de méthode comptable a été appliqué pour les raisons suivantes :

L'engagement de retraite a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges pour la première fois sur l'exercice clos au 31/12/2025.

Le passif au 31/12/2024 soit 260 K€, a été comptabilisé en contrepartie des fonds propres, au poste "report à nouveau". Les engagements de retraite ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'hypothèses actuarielles. Les hypothèses sont détaillées dans la partie "provisions" de l'annexe, en page 19.

La variation nette entre le passif au 31/12/2024 et le passif au 31/12/2025 correspond à une reprise de provision nette sur l'exercice 2025 de 20k€.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Acquisition des bâtiments et terrains afférant :

Le 19 décembre 2023, l'APFA a acquis les bâtiments et les terrains afférents qui étaient jusqu'alors loués auprès du SEAPFA pour un montant de 2 000 000 €. Selon l'acte de vente de ces biens, ils sont estimés à la valeur vénale du marché de l'immobilier à date à 13 000 000 €. Il existe donc un écart de 11 000 000 €.

La répartition de la valeur de 13 000 000 € entre la valeur du terrain et des bâtiments découle d'une estimation de l'Etude Notariale en charge de la rédaction de l'acte de vente.

- Décomposition des 13 000 000 € :

- 7 030 731 € relatif au terrain selon l'étude Notariale,

- 5 969 269 € relatif aux bâtiments par différence.

L'attente du principal financeur est que dans chaque ESMS la quote part des biens que ceux-ci utilisent soient constatées sur la base de 2 000 000 €. Un montant d'amortissement est également constaté au sein de chaque ESMS selon cette base.

L'écart de 11 000 000 € a été constaté au sein de la gestion propre aux postes immobilisations (terrain et bâtiment). La contrepartie de cette inscription en immobilisations est une subvention d'investissement amortissable sur la durée des bâtiments pour la quote part relative à leur valeur et sur 10 ans pour la quote part relative à la valeur du terrain. Cet écart de 11 000 000 € représentatif de la valeur vénale des immobilisations est amorti pour la partie des bâtiments sur la même durée que la valeur de 2 000 000 €.

En matière de financement, la subvention d'investissement accordée par les services du Conseil Départemental est affectée aux établissements autorisés par leurs soins.

Un emprunt de 1500 000€ a été souscrit. Celui-ci est réparti au sein des ESMS selon les valeurs d'acquisition des bâtiments et leur affectation.

Ainsi, une quote part de l'emprunt 345 903 € est affectée aux ESMS du Conseil Départemental. Le solde de l'emprunt soit 1 154 097 € sera affecté aux ESMS de l'ARS.

Par ailleurs, il existe un engagement de l'Association en cas de revente de toute ou partie de l'emprise au cours des dix prochaines années. L'Association serait redevable d'un complément de prix envers le vendeur, égale à 100% de la différence entre le produit de la revente et le prix de revient affiché dans ses comptes, ce dont l'acquéreur devra justifier. Les parties ajoutent notamment qu'en cas de reventes fractionnées et successives à l'intérieur d'un délai de 10 ans le calcul du complément de prix se fera au prorata des surfaces de terrains cédées,

CPOM

En date du 16/12/2021, l'Association a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2022-2026 avec l'ARS et le Conseil Départemental du 93.

Ce CPOM fixe les règles d'affectation des résultats et d'un dialogue de gestion à travers un comité de suivi. Ces affectations de résultats et le dialogue de gestion peuvent avoir des conséquences économiques sur le montant des financements annuels.

- Affectation des résultats (Article 4.2) :

Le principe est une libre affectation des résultats.

Il convient de rappeler que la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges doit rester sincère pour ne pas obérer le résultat.

Toutefois, d'une part, un seuil de résultat de 5% de la base reconductible est déterminé afin que les autorités de tarification puissent échanger avec l'organisme gestionnaire sur l'affectation de résultat.

En dessous de ce seuil, aucun échange préalable ne sera nécessaire sur l'affectation des résultats avec l'autorité de tarification. L'organisme gestionnaire justifie ses choix dans le rapport annuel d'étape, dans l'ERRD et lors des comités de suivi prévus à l'article 5.1 du présent contrat.

Faits caractéristiques

Au-delà de ce seuil, l'organisme gestionnaire proposera une affectation des résultats à l'autorité de tarification qui pourra émettre un avis préalable.

D'autre part, la libre affectation des résultats doit également respecter des principes d'affectations "prioritaires" définis par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et en accord avec les orientations de l'autorité de tarification :

Compensation des déficits : Affectation dans la limite d'un plafond de 5% de la base reductible

Financement des investissements : Affectation non prioritaire qui doit permettre de limiter le recours à l'emprunt

Compensation des charges d'amortissement : Affectation à privilégier dans le cadre d'un projet d'investissement car cela permet une atténuation significative des charges de fonctionnement

Réserve de trésorerie : Affectation non prioritaire devant s'apprécier au regard de la situation de trésorerie consolidée de l'association correspondant au périmètre du CPOM

Report à nouveau excédentaire : Financement des mesures en N+1 n'augmentant pas les charges pérennes : il est attendu une précision des mesures envisagées et doit être priorisé pour le financement des objectifs du CPOM si nécessaire, le renforcement en vue de l'accueil de situations critiques et l'accueil de PAG.

L'APFA pourra présenter des affectations différentes de celles précédemment citées qui devront être justifiées dans le rapport budgétaire et financier annexé à l'ERRD.

La couverture des déficits reste de la responsabilité du gestionnaire.

Conformément aux articles R314-52 et R314-26 du CASF, "l'autorité de tarification peut rejeter les dépenses qui sont manifestement étrangères par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de tarification du tarif, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement ou du service. L'autorité de tarification tient compte de ce rejet dans la fixation du tarif de l'exercice sur lequel il est constaté ou de l'exercice qui suit".

Les résultats antérieurs à l'entrée en CPOM et qui n'auraient pas fait l'objet d'une affectation sont affectés conformément aux règles en vigueur lors des exercices, soit une affectation par l'autorité de tarification après une éventuelle réformation du résultat.

La fongibilité des résultats s'effectue uniquement dans le périmètre de compétence de chaque autorité de tarification, sauf lorsqu'elle est expressément prévue entre les autorités de tarification dans un périmètre déterminé. Il en est de même pour l'utilisation des réserves ou provisions disponibles.

- Comité de suivi du CPOM

Le suivi du présent contrat est assuré par un comité composé de représentants de chacune des parties. Celui-ci se réunira deux fois dans la durée du contrat. Ces réunions seront organisées sur les deuxième et quatrième exercices du présent contrat.

Ces comités de suivi auront pour objet, notamment, les sujets suivants :

-La réalisation ou non des objectifs, les difficultés rencontrées ou envisagées pour leur réalisation. La révision ou l'ajout/suppression d'objectifs peut être également évoqués :

-Un retour sur les états réalisés des recettes et dépenses, les résultats des exercices et sur la politique d'affectation ;

-Un point sur la soutenabilité de la situation financière notamment en cas d'observations émises par l'autorité de tarification ou de demande d'un relevé infra-annuel ;

-Un retour sur la démarche qualité et notamment un point particulier sur les échéances à venir ou échues concernant les évaluations internes et externes ;

Concernant la réunion ayant lieu lors du quatrième exercice du contrat, un point sur le bilan et la préparation de la renégociation du contrat sera effectué

D'autres sujets pourront être intégrés à ces réunions suite à la demande d'une des parties.

Enfin, à la demande de l'une des parties, le comité pourra être réuni exceptionnellement en sus des deux comités de suivi évoqués notamment au regard de l'analyse du rapport annuel d'étape (RAE).

Le département 93 pourrait impacter négativement la dotation globale de financement en cas de non réalisation de certains objectifs, notamment ceux liés à l'activité (Cf. Annexe 2 du CPOM).

Faits caractéristiques

- Application en anticipé du règlement ANC n°2022-06 sur l'exercice 2024

Le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Comme le permet ce règlement, l'association a fait le choix d'appliquer ces nouvelles dispositions par anticipation dès l'exercice 2024 afin de donner une meilleure lisibilité de ses états financiers et notamment en ce qui concerne le positionnement des quotes-part de subventions d'investissements qui figurent selon le nouveau règlement en produits d'exploitation au lieu antérieurement des produits exceptionnels.

Autres éléments significatifs

EVALUATION EXTERNE :

Durant l'exercice 2025, une évaluation externe a été effectuée sur les 2 ESAT. Suite à cette évaluation, les 2 foyers, le SAVS et la SAS. Tous les critères impératifs ont été respectés.

AUGMENTATION CAPACITE SAS :

La capacité de la SAS a été augmentée de 29 à 31 places.

DETTE :

Une dette prescrite d'un montant de 179 K€ a été reprise sur l'exercice.

FONDS DEDIES INVESTISSEMENT :

Comme indiqué dans le rapport financier de l'EPRD 2025, un fonds dédié à l'investissement a été constitué à hauteur de l'excédent des établissements sous gestion contrôlée pour un montant de 184 K€ en prévision des travaux de rénovation du cadre bâti.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 296	53 898		124 194
Immobilisations incorporelles	70 296	53 898		124 194
- Terrains	7 162 809			7 162 809
- Constructions sur sol propre	6 122 720			6 122 720
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	261 724	27 854		289 578
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	882 938	39 676	5 130	917 485
- Installations générales, agencements aménagements divers	458 575	90 415		548 991
- Matériel de transport	562 324	62 133		624 457
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	843 547	17 769		861 316
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	89 037	219 540	37 747	270 829
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	16 383 673	457 387	42 877	16 798 185
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	144 471	15 080		159 551
Immobilisations financières	144 471	15 080		159 551
TOTAL	16 598 440	472 467	42 877	17 081 930

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			65 952	9 359		75 311
Immobilisations incorporelles			65 952	9 359		75 311
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		321 735	273 997		595 732
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		191 781	12 016		203 797
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		824 427	31 389	4 919	851 100
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		372 261	27 782		399 999
- Matériel de transport	4 à 5 ans		429 594	30 051		459 645
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		674 075	60 013		734 088
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			2 813 874	435 248	4 919	3 244 362
TOTAL			2 879 826	444 607	4 919	3 319 673

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 306 718 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	151 551		151 551
Autres	8 000		8 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 067 784	1 067 784	
Autres	42 896	42 896	
Charges constatées d'avance	36 487	36 487	
Total	1 306 718	1 147 167	159 551
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	6 266
Total	6 266

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances	61 039	1 889	27 428	35 500
Total	61 039	1 889	27 428	35 500

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	148 876				148 876
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	2 459 181				2 459 181
Réserves des activités sociales	850 962	231 146			1 082 109
RAN hors activités sociales	1 067 344	761 467			1 828 811
RAN des activités sociales	-2 049 566	-19 342		260 364	-2 329 272
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	761 467	-761 467	632 051		632 051
Exc.ou Déficit des activités sociales	211 803	-211 803	12 978		12 978
Situation nette	3 450 067		645 029	260 363	3 834 734
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	10 669 827		40 626	847 323	9 863 130
Provisions réglementées	352 462				352 462
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	14 472 357		685 655	1 107 686	14 050 327

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice	
Litiges	51 221				51 221	
Garanties données aux clients						
Pertes sur marchés à terme						
Amendes et pénalités						
Pertes de change						
Pensions et obligations similaires		7 272	27 531		240 103	Note 1
Pour impôts						
Renouvellement des immobilisations						
Gros entretien et grandes révisions						
Charges sociales et fiscales						
sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	27 667				27 667	
Total	78 888	7 272	27 531		318 991	
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :						
Exploitation		7 272	27 531			
Financières						
Exceptionnelles						

Note 1 :

la provision IDR au 31/12/2025 de 240 103 € est constituée de :

- une augmentation de 260 364 € correspondant au passif au 31/12/2024 imputé sur les fonds propres (et n'apparaissant pas dans le tableau de variation ci-dessus)

- une dotation de provision constatée via le résultat 2025 pour 7 272 €

- une reprise de provision constatée via le résultat 2025 pour 27 531 €

Les engagements de retraite ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'hypothèses actuarielles.

Hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision Indemnités de Départ en Retraite :

Dette pour l'exercice clos 31/12/2025
Taux d'actualisation 3,60%
Revalorisation salaires Non cadre 1,50%
Revalorisation salaires cadre 2%
Mortalité Insee 2024
Turnover cadre 2%
Turnover non cadre 13%
Age départ retraite 65-67 ans
Taux de charges sociales 50%
Départ volontaire 100%

Dette pour l'exercice clos 31/12/2024
Taux d'actualisation 3,35%
Revalorisation salaires Non cadre 2,50%
Revalorisation salaires cadre 2,50%
Mortalité Insee 2024
Turnover cadre 2%
Turnover non cadre 13%
Age départ retraite 65-67 ans
Taux de charges sociales 50%
Départ volontaire 100%

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 093 738 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 402 864	51 919	232 491	1 118 454
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	406 877	406 877		
Dettes fiscales et sociales	1 178 916	1 178 916		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 194	16 194		
Autres dettes (**)	88 887	88 887		
Produits constatés d'avance				
Total	3 093 738	1 742 793	232 491	1 118 454
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 652			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

Montant	
FACTURES NON PARVENUES	232 480
DETTES POUR CONGES PAYES	403 551
CHARGES SUR CONGES PAYES	200 731
Total	836 761

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	36 487		
Total	36 487		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	23 462	
TOTAL	23 462	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		3 750 798	2 746 980			6 497 778
Subventions d'exploitation						
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			847 322			847 322
						7 345 100

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		645 029
ESAT Villepinte		11 058
SAS Villepinte		100 969
Foyer Villepinte		81 544
SAVS Villepinte	12 288	
Esat Blanc Mesnil		7 445
Foyer de sevrans	175 750	
Part du résultat sur gestion conventionnée	188 038	201 016
Part du résultat sur gestion libre		632 050

Notes sur le compte de résultat

Détermination de l'excédent ou du déficit effectif global

	N	N-1
Résultat comptable	645 029	973 270
Reprise du résultat antérieur (*)	-12 978	17 336
Excédent ou déficit effectif global	632 051	990 606
Dont résultat effectif sous gestion propre	632 050	761 466
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		229 139
(*) reprend par défaut le solde des comptes 6892 diminué du solde des comptes 7892.		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération et/ou d'avantage en nature.

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants n'est pas mentionnée afin de ne pas donner une information individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
hypothèque légale spécial ou privilège sur immeuble à usage résidentiel (capital 1.402.864€ + intérêts 649 886€)	2 052 750
Autres engagements donnés	2 052 750
Total	2 052 750

Autres informations

Fonds dédiés

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Dotations C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C
ESAT SOCIAL BL	25 305	25 305	6 577			18 728
ESAT SOCAIL VI	42 292	42 292	11 836		70 000	100 456
SAS	1 748	1 748	518			1 230
FOYER DE SEVR	65 000	65 000	1 006			63 994
INVESTISSEMENT					184 387	184 387
Sous total	134 345	134 345	19 938		254 387	368 795
TOTAL	134 345	134 345	19 938		254 387	368 795